

## Conseil municipal du 4 octobre 2016

Convocation le 27/09/2016

Présents : MM Claude BOURNE, Thierry DUMOULIN, Jocelyn FIAT, Jérôme LABRETTE, Nicolas LAMBERT, Marc LYKO, André MEGE, Mmes Bernadette MONNET, Christine PAPON, Julie PEYRARD, Agnès RONCAGLIONE, Christelle SENOCQ,

Absents: Corinne LAGUT, Evelyne ROIBET, Christian LETOVANEC

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 6 Septembre 2016

### Urbanisme :

- 1 PC accepté pour maison individuelle Lot La Savasse
- Déplacement d'un agent assermenté de la DDT en fin de semaine pour constatation de la construction d'un bâtiment en zone non autorisée par la Carte Communale.

### Voirie :

Pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus, un relevé topographique a été effectué à l'emplacement envisagé. La pente s'avère supérieure à 5%, une demande de reconnaissance d'Impossibilité Technique Avérée a été faite dans l'Ad'AP de VRD

### Chaufferie

Le module de supervision de la GTC est hors service depuis les orages de l'été, un expert de l'assurance doit passer et donner son avis. Des devis ont été demandés. L'installation de chauffage a été mise en marche manuelle forcée.

### Ecole

Nomination de Thibaut VERMOREL pour la classe des CE1 et CE2.

### Agglomération :

VU le rapport de la CLECT de la communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes, qui fixe l'évaluation des charges transférées au 1er janvier 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions) décide

- d'approuver le rapport de la CLECT de la communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes au titre des charges transférées au 1er janvier 2016
- d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

### Budget :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un courrier de la DGFIP de Romans Bourg de Péage concernant les pièces irrécouvrables de la liste n° 2351530511 et donc de la demande d'admission en non-valeurs de ces pièces pour un montant de 73,01 €.

Vu le budget primitif 2016 adopté par délibération n° 15/2016 du conseil municipal du 05/04/2016 Il précise qu'une décision d'admission en non-valeur n'éteint pas la dette du redevable. Dans le cas où celui-ci reviendrait à meilleure fortune, ou serait retrouvé, le recouvrement serait repris immédiatement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions)

- Approuve l'état de cotes irrécouvrables présenté et déclare l'admission en non-valeur de la somme de 73,01 €
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au compte 6541 du BP 2016.
- Autorise le Maire à signer l'état transmis par Le Comptable Public

### Associations:

Monsieur Le Maire expose aux conseillers municipaux que lors du vote du Budget Primitif 2016 un montant de 2500€ maximum avait été prévu au compte 6574 pour versement de subventions aux associations.

Il propose une liste de quelques associations qui ont demandé des subventions  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide: (12 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions)

- de verser les subventions suivantes :

500 € à l'Association Ninon ;

500 € à l'Association PLAIRE pour l'accueil et l'insertion des réfugiés

1000 € à l'Association des parents d'élèves Les Ecureuils ;

100 € au Club de l'Amitié de Geysans;

400 € à l'ADMR ;

### **CCAS:**

Le maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions) décide

- de dissoudre le CCAS. Cette mesure sera applicable au 31.12.2016 dans un souci de simplification administrative et technique. Les fonctions des membres élus du CCAS prendront fin au 31/12/2016.

Le conseil exercera directement cette compétence.

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune à partir du 01/01/2017.

### **Divers :**

- Un point lecture va être mis en place prochainement: des personnes volontaires pour du bénévolat ou pour le prêt de livre se sont déjà fait connaître, mais on en attend d'autres, n'hésitez pas

### **Evénements du mois de septembre :**

- 19 : Information sur la Thermographie aérienne de la commune
- 21 Comité Syndical SIEH: Problème de prélèvement assainissement dû à l'agglomération, tracé des canalisations d'eau bientôt fourni aux communes, adhésions d'autres communes...
- 21 discussions sur les TAP avec les autres communes
- 21 Bureau aggro
- 22 Développement durable
- 23 Rencontre avec le Président de l'Agglo par groupe restreint de communes
- 27 Centre de Gestion: Document unique: évaluation de la fréquence des risques
- 28 AG de l'association les Ecureuils: trésorerie saine, actions de l'année, embauche d'une personne pour la cantine deux fois par semaine...
- 28 Reçu le rapport de la préfecture sur la visite de la restauration scolaire: 3 non-conformités constatées. Actions correctives en cours.
- 29 Réunion enfant jeunesse
- 03 octobre Réunion avec le CAUE : choix du document d'urbanisme à Geysans

Fin du conseil : 22h30 Prochain conseil municipal le mardi 8 Novembre à 20h00